



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 201/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Abrogation de la délibération n° 02/2023 relative à la demande de subventions pour l'opération de démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services technique et approbation du nouveau plan de financement

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 02/2023 du 11 janvier 2023 afin de modifier le plan de financement.

Le montant total de l'opération est de 2 107 872 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoire Ruraux (DETR) et de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ABROGE la délibération n° 02/2023 du 11 janvier 2023.

APPROUVE la demande de subvention à l'État et au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : DEMOLITION DE L'ANCIEN BATIMENT ET RECONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

DEPENSE :

Montant 2 107 872 € HT

RECETTES :

ETAT 30% 632 361,60 €
(Dans le cadre de la DETR et de la DSIL)
DEPARTEMENT 70% 1 475 510,40 €
(Dans le cadre des aides en faveur des bâtiments communaux)

TOTAL TTC : 2 529 446,40 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN